



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du Conseil de Communauté du 4 mai 2023
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS**

**Nombre de membres 14
Etaient présents : 11 membres – 1 procurations – 12 votants**

Redynamisation territoriale

281/2023 Validation de l'étude de redynamisation et de résilience

M. le Président expose :

Vu le code Général des Collectivités,

Considérant la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain signée le 12 août 2021 par la Communauté de communes du Val d'Argent, la Commune de Sainte-Marie-aux-Mines, l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, la Banque des Territoires,

Il est nécessaire de réaliser une étude pour la redynamisation et la résilience de Sainte-Marie-aux-Mines et du Val d'Argent en recrutant un bureau d'étude spécialisé conformément au code de la commande publique.

L'étude vise à apprécier l'opportunité de mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou une Opération de Restauration Immobilière (ORI) ou tout autre dispositif d'accompagnement et/ou d'animation visant à améliorer la connaissance des logements et commerces du centre-ville de Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-Mines et à donner les éléments nécessaires pour déterminer tant les objectifs quantitatifs et qualitatifs que les périmètres qui pourraient constituer les engagements contractuels entre la Communauté de Communes, les communes, l'État, l'ANAH, voire d'autres partenaires (Région Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace, ARS, Action Logement, UDAP, Fondation du Patrimoine, etc.).

L'étude pré-opérationnelle doit répondre aux exigences fixées d'une part dans l'article L 303-2 du code de la construction et de l'habitation relative aux Opérations de Revitalisation de Territoire, et dans la circulaire du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que la circulaire de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales définissant les Opérations de Revitalisation du Territoire en date du 4 février 2019.

L'étude devra produire des fiches-actions qui seront ajoutées par avenant à la future convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Un marché à procédure adaptée a été passé et une seule offre a été faite par le groupement Urbanis avec Lestoux & Associés. Le bureau de la Communauté de Communes, réuni le jeudi 6 février 2023, a auditionné le groupement, en présence de l'ANAH et de la Collectivité européenne d'Alsace, et après concertation, a décidé d'accepter l'offre.

La durée prévue de l'étude est de 13 mois. Le coût de l'étude est estimé à 89 900 € HT, des subventions peuvent être sollicitées auprès des services de l'Etat pour l'ANAH, de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Banque des Territoires pour un total maximal de 80% de la dépense Hors Taxes. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

- ANAH : 38 % des dépenses, pour un montant de 34 588 €,
- CeA : via le Fonds d'Innovation territoriale pour 18% et un montant de 15 976 €,
- Banque des territoires : 12 % pour un montant de 10 706 €,
- Région : 12% pour un montant de 10 650 €,
- Le reste à charge pour la Communauté de communes est de 20% soit 17 980 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

VALIDE la réalisation d'une étude de redynamisation et de résilience pour le Val d'Argent,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'étude,

VALIDE l'attribution du marché au groupement Urbanis et Lestoux & Associés,

AUTORISE M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour la réalisation de l'étude de redynamisation et de résilience,

AUTORISE le démarrage de l'étude dès notification du marché,

AUTORISE le Président ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour)

Le secrétaire de séance,

Thomas GOTTELMANN



Le Président,

Jean-Marc BURRUS

